



Taxes de solidarité pour le financement du développement

Message de la présidence norvégienne du Groupe de promotion

Introduction : les relations entre l'aide publique au développement (APD) et les financements innovants

La Norvège a depuis longtemps atteint et dépassé l'objectif fixé par la communauté internationale de consacrer 0,7% du revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement. Nous restons persuadés que l'alimentation de l'APD par l'intermédiaire de lignes budgétaires ordinaires est le principal moyen de recueillir un financement extérieur du développement.

Compte tenu du défi que représentent les objectifs du Millénaire pour le développement et du fossé actuel entre ces objectifs et le financement disponible pour leur réalisation, la Norvège estime impératif d'encourager des efforts supplémentaires, notamment à travers des mécanismes novateurs. Le financement innovant ne pourra probablement jamais remplacer l'APD telle que nous la connaissons. Il peut cependant apporter un complément non négligeable, qu'il convient d'exploiter au maximum.

C'est pourquoi, tout comme elle a été un fervent partisan de l'APD et un bailleur de fonds substantiel, la Norvège aimerait maintenant promouvoir de nouvelles sources de financement innovantes en faveur du développement. Alors que nous assumons la présidence du *Groupe de promotion des taxes de solidarité pour le développement*, nous jugeons très encourageante la nouvelle impulsion qui a été donnée au débat international sur ces mécanismes.

La Norvège préconise que les fonds levés grâce aux mécanismes innovants, notamment la contribution de solidarité sur les billets d'avion, s'ajoutent aux efforts accomplis par les pays donateurs en faveur de l'APD. Après tout, ceci est la condition *sine qua non* de tout nouveau mécanisme innovant.

Nous considérons que ces mécanismes sont particulièrement intéressants pour les pays donateurs qui ont du mal à accroître leur APD suivant les objectifs fixés par la communauté internationale. Ceci étant dit, les pays donateurs qui ont atteint et dépassé leurs objectifs ne doivent pas se reposer sur leurs lauriers. Ils doivent, eux aussi, consentir un effort supplémentaire.

Priorité numéro un : la taxe de solidarité sur les billets d'avion et l'initiative UNITAID

En décembre 2005, la Norvège a offert son soutien à l'initiative de la France en faveur d'une taxe de solidarité sur les billets d'avion afin de contribuer à trouver un financement supplémentaire du développement en vue d'atteindre les OMD. La décision de soutenir une taxe sur les billets d'avion suivait de peu le soutien de la Norvège à la Facilité internationale de financement pour l'immunisation (IFFIm), proposée par le Royaume-Uni.

Parmi la multitude de propositions originales pour assurer un financement du développement accru, à long terme, stable et prévisible par le biais d'une fiscalité coordonnée au niveau international, nous pensons que la taxe de solidarité sur les billets d'avion ou les transports aériens est très prometteuse. Elle offre en effet une opportunité unique de promouvoir en même temps la réduction de la pauvreté dans les pays en développement et un développement écologiquement viable.

D'autre part, et comme le montrera certainement l'expérience de la France (qui a introduit sa taxe de solidarité sur les billets d'avion le 1^{er} juillet dernier), ces taxes peuvent être faciles à mettre en œuvre, le coût de leur perception peut être minime, et elles ne portent pas forcément atteinte à la souveraineté fiscale des Etats, ni à la concurrence entre transporteurs aériens ou aéroports internationaux. Elles peuvent donc être mises en œuvre sans attendre une participation universelle.

L'instauration d'une nouvelle taxe sur les transports aériens par la Norvège dépendra de l'adhésion accrue de la communauté internationale à l'initiative française et d'un engagement politique plus concret en sa faveur. La Norvège est prête à mettre en place une nouvelle taxe, à condition qu'elle puisse inciter un nombre minimum de pays, y compris des membres clés de l'Union européenne, à faire de même. Pour le moment, à l'horizon 2007, nous affecterons une partie de notre taxe CO₂ sur les carburants d'avion (vols intérieurs uniquement) à notre contribution de solidarité.

A ce jour, 18 pays ont soit exprimé leur engagement en faveur de l'instauration de taxes sur les billets d'avion ou sur les transports aériens aux fins du développement, soit leur ferme intention de le faire. Il est remarquable qu'un grand nombre de ces pays soient eux-mêmes des pays en développement. Pour que cette initiative soit plus crédible, il faut que les pays donateurs/industrialisés soient plus nombreux à apporter leur soutien actif. Nous espérons que d'autres pays manifesteront leur appui pendant notre présidence du Groupe de promotion. *Susciter cette adhésion est notre principale priorité.*

Les fonds recueillis par le biais des taxes de solidarité sur les transports aériens seront utilisés à bon escient. Conformément à la proposition française, le produit global sera utilisé pour lutter contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose, au travers de la nouvelle facilité internationale d'achat de médicaments, UNITAID. Cette facilité, lancée officiellement à New York le 19 septembre dernier et qui sera hébergée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), n'est pas un simple mécanisme supplémentaire, ni un système éphémère. Il s'agit d'un projet pilote important, qui, nous en sommes convaincus, montrera les vertus d'une mise en commun des ressources recueillies au moyen des systèmes de financement innovants.

En 2007, la Norvège a l'intention de consacrer au moins 20 millions d'USD à l'initiative UNITAID, montant qui s'inscrira en totalité dans une augmentation substantielle de notre budget d'aide, et constituera donc une contribution supplémentaire. Ceci correspond pour une large part au produit de notre taxe CO₂ sur les carburants d'avion. Nous nous sommes engagés à soutenir UNITAID sur le long terme.

Autres priorités : l'environnement, l'ONU et la taxe sur les mouvements de capitaux

Pour le moment, UNITAID est le seul bénéficiaire convenu du produit des taxes de solidarité sur les transports aériens. L'utilisation finale du produit mis en commun fera l'objet de discussions entre les partenaires, au fur et à mesure que leur nombre augmentera.

A cet égard, nous constatons qu'il existe un lien étroit entre le transport aérien et le changement climatique, dont les pays en développement sont souvent les premiers à souffrir. D'après la Norvège, la question de l'affectation d'une partie du produit des taxes de solidarité à la réduction et à la prévention des dégâts sur l'environnement dans les pays en développement mérite d'être soulevée. Une telle discussion sera amorcée au cours de la présidence norvégienne du Groupe de promotion.

La Norvège préférerait que les fonds levés grâce à la taxe de solidarité soient dans la plus large mesure possible mis en commun et reversés par le biais des institutions multilatérales existantes qui ont obtenu des résultats positifs. Nous pensons que la priorité doit être donnée aux

institutions de l'ONU. Pour mobiliser la population en faveur de la taxation des transports aériens, il convient à notre avis de privilégier des programmes et des objectifs clairement identifiables, jouissant d'une grande visibilité. UNITAID en est un bon exemple.

Dans une perspective plus large, la Norvège considère les taxes de solidarité et les autres sources de financement innovantes comme des moyens potentiels de recueillir un financement accru, stable et prévisible pour les Nations Unies elles-mêmes.

En ce qui concerne la recherche de mécanismes de financement innovant autres que la taxe de solidarité sur les transports aériens, la Norvège suit le débat sur les transferts de fonds, les paradis fiscaux et la fuite de capitaux avec un vif intérêt. Bien que la manière d'insérer ces thèmes dans l'agenda du Groupe de promotion ne soit pas tout à fait claire, il s'agit là de questions importantes dans le débat sur le financement du développement. En tant que participant à l'initiative IFFIm, nous attendons avec impatience sa mise en œuvre cet automne ; l'expérience qui en sera tirée pourra inspirer les futures programmes pilotes de financement international. Nous suivons également avec intérêt le débat sur les Engagements de marché à terme (AMC).

Au cours de notre présidence, nous aimerions également poursuivre la discussion sur une taxe pour le développement assise sur les mouvements de capitaux. Des propositions de « taxe post-Tobin », à taux très faible, mais permettant néanmoins de recueillir des montants substantiels pour le financement du développement, méritent une analyse minutieuse du pour et du contre. Stimuler le débat sur la taxe sur les mouvements de capitaux est *aussi notre priorité*.

Principaux événements : atelier du 5 décembre 2006 et conférence des 6 et 7 février 2007

Comme nous l'avons indiqué lors de la session finale de la réunion du Groupe de promotion à Brasilia les 6 et 7 juillet 2006, la Norvège a l'intention d'accueillir deux événements au cours de sa présidence. Le premier sera un atelier exclusivement consacré à deux thèmes : la taxe de solidarité sur les transports aériens et la taxe sur les mouvements de capitaux destinée à financer le développement. Cet atelier se tiendra à Oslo le jeudi 5 décembre prochain. Les invitations seront envoyées à tous les pays du Groupe de promotion, ainsi qu'à des universitaires, des institutions internationales et des ONG sélectionnées, en vue d'attirer essentiellement des participants *aux niveaux intermédiaire et technique*.

Le second événement sera une grande conférence internationale (réunion plénière du Groupe de promotion), qui sera organisée à Oslo les 6 et 7 février 2007, avec la *participation de représentants de haut niveau*, ainsi que d'universitaires, de représentants d'institutions internationales et d'ONG. Nous prévoyons de commencer par une session plénière sur la taxe de solidarité sur les transports aériens, qui sera suivie d'une série de tables rondes sur d'autres sujets intéressant particulièrement le Groupe de promotion. Les invitations seront envoyées ultérieurement cet automne.